

# Les groupements d'employeurs

## Déclaration du groupe Entreprises

Le groupe des entreprises tient à souligner son attachement aux groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification qui réussissent à répondre tant aux besoins des entreprises qu'aux besoins des personnes éloignées de l'emploi. Nous partageons une conviction avec cet avis : tout doit être mis en œuvre pour que les entreprises puissent répondre à leurs divers besoins de main d'œuvre. Or les groupements d'employeurs sont des outils de nature à constituer une aide précieuse pour les entreprises en leur permettant par exemple de mutualiser une compétence, de répondre à un besoin ponctuel ou d'accompagner une prise de poste.

Le rapport et le projet d'avis présentés aujourd'hui soulignent pourtant que le développement de ces structures demeure limité. Des freins sont évoqués comme la fragilité financière de ces dispositifs ou encore la méconnaissance de cet outil par les entreprises. Notre groupe partage cette analyse.

À l'heure où les entreprises peinent à embaucher dans certains secteurs dits en tension, où le chômage est élevé, le groupe des Entreprises encourage le développement de ces groupements. Au-delà des propositions visant à reconnaître leur utilité et à promouvoir des initiatives responsables en matière d'emploi et de développement économique, notre groupe souhaite le renforcement de leur modèle économique : c'est pourquoi nous approuvons la préconisation incitant à la création d'un fonds mutuel de garanties professionnelles par les instances concernées qui répond en cela au risque que fait peser le principe de solidarité entre les entreprises adhérentes. Nous sommes également favorables à la création d'un fonds d'amorçage pour des secteurs spécifiques. Ces mesures vont clairement dans le sens d'une plus grande sécurisation et pérennité.

De même, nous approuvons le fait qu'ait été écartée l'idée de la création d'une convention collective spécifique à cet outil. Cependant, le groupe des Entreprises est favorable à l'idée d'inciter à la négociation de clauses spécifiques « Groupement d'Employeur » dans les conventions collectives de branches, disposition qui serait de nature à faire reconnaître les GE comme un outil important de l'emploi et qui favoriserait le développement du dialogue social.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe des Entreprises vote favorablement.